



Section stationnement, contrôle animalier
et brigade scolaire adulte

ÉCOLE PARC DU CHEVAL-BLANC – ZONES DE STATIONNEMENT

- Stationnement interdit 7h-17h
- Stat. temps limité 15min et 1h
- Stat. sans limite de temps
- Arrêt interdit excepté autobus STO

Les règles de stationnement sont en vigueur
de septembre à juin inclusivement.

Mise à jour : septembre 2018

